

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 47 - Octobre 2015

Prochaine parution

janvier 2016



EDITORIAL DU MAIRE

Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur un point sensible qui nous concerne tous, le « bien » ou le « mieux vivre » ensemble au sein de notre commune.

A l'heure où nombre de Plans Locaux d'Urbanisme, dont le nôtre, sont en révision et au moment où l'Etat et la raison exigent une diminution des espaces constructibles ainsi qu'une densification de l'habitat, il y aura sans doute lieu de réapprendre à vivre ensemble.

Dans une région qui demeure l'une des plus attractives du territoire, l'urbanisation galopante et la consommation anarchique de l'espace nous obligent à une gestion plus rigoureuse du foncier disponible.

Cette gestion de notre environnement impliquera inévitablement un retour de certaines zones constructibles en direction de l'agriculture, et verra l'apparition d'un nouveau type d'habitat plus respectueux des espaces naturels.

Ce point mérite toute notre attention au moment où les conflits de voisinage, pour différentes raisons, sont de plus en plus fréquents et gâchent la vie de celles et ceux qui y sont confrontés.

Pour cohabiter dans un espace de liberté, il faut des règles qui imposent une réciprocité dans le respect de l'autre. Dans un monde en perpétuel mouvement, il nous faut réapprendre à vivre ensemble, à mettre davantage de civisme dans nos comportements, tout en évitant de sombrer dans un individualisme contraire à ce « mieux vivre ensemble » que nous souhaitons tous, j'en suis convaincu.

Votre Maire,
Louis Favre

ELECTIONS REGIONALES

les 6 et 13 décembre 2015 au C.C.A.

La loi du 13 juillet 2015 a prévu pour 2015 la mise en place d'une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales.

Ainsi, les demandes d'inscription sur les listes électorales déposées du **1er janvier au 30 septembre 2015 inclus** seront prises en compte pour ces élections.

Pièce d'identité obligatoire le jour du vote

VŒUX DU MAIRE
à la salle communale

le vendredi 8 janvier 2016
à 20 heures

Tous les habitants sont
cordialement invités

SÉANCE DU 30.07.2015

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 25/06/2015.
- Ecoute Madame Anne-Lorie Charon qui fait une présentation du diagnostic de la mutualisation des ressources à mettre en œuvre dans le cadre de la Communauté de Communes.
- Vote les subventions communales 2015 :
 - * 850 € - Association des Parents d'Elèves
 - * 600 € - Ass. Sportive et Culturelle - Ecole de Pers-Jussy
 - * 1 100 € - Cantine scolaire
 - * 850 € - Bibliothèque Municipale
 - * 200 € - A.I.P.E. (Comité Parents d'Elèves Collège de Reignier)
 - * 200 € - F.C.P.E. (Conseil Local Collège de Reignier)
 - * 100 € - Foyer Coopératif du Collège de Reignier
 - * 100 € - Pages ouvertes
 - * 100 € - Délégation cantonale des écoles
 - * 280 € - Banque alimentaire
 - * 150 € - AFM (myopathie)
 - * 150 € - ALBEC (Enfants cancéreux)
 - * 150 € - Alzheimer 74
 - * 150 € - Arc-en-ciel (rêve d'enfants malades)
 - * 150 € - Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein
 - * 400 € - AFTC 74 (Traumatisés crâniens)
 - * 250 € - Donneurs de sang
 - * 250 € - Nous Aussi
 - * 250 € - Comité du Souvenir Français
 - * 450 € - Croix Rouge
 - * 100 € - Jeunes Sapeurs Pompiers (La Roche)
 - * 250 € - Handi Festif (Reignier)
 - * 200 € - La Prévention Routière
 - * 100 € - Ligue contre le cancer
 - * 100 € - AFSEP (sclérosés en plaques)
 - * 250 € - Ass. Nationale de Soutien aux Missions Français en Inde du Sud et Madagascar
 - * 100 € - Association REGAR
 - * 100 € - Radio Perrine
 - * 1 479 € - Aide à Domicile en Milieu Rural
 - * 500 € - PERS'Pectives
 - * 850 € - Union Sportive de Pers-Jussy
 - * 850 € - Ski-club
 - * 850 € - Pers-Jussy Vélo
 - * 2 000 € - Ecole de musique
 - * 200 € - Chorale Arc-en-Ciel
 - * 200 € - Les Amis de Pers-Jussy
 - * 200 € - La Persjussienne
- Accepte les nouveaux statuts du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe afin d'autoriser la commune de Bogève à adhérer aux compétences assainissement collectif et non collectif du syndicat.
- Décide d'engager pour une période d'un mois, du 3 août au 4 septembre 2015, un employé pour compléter le service de la voirie pendant les congés d'été.
- Est informé de l'ouverture officielle de la micro-crèche début juin, après signature du bail le 27 mai 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux baux du cabinet infirmier et du logement suite à la reprise de l'activité par une nouvelle infirmière libérale.
- Ecoute Patrice Domp martin, adjoint à la voirie, qui présente les lieux des futurs points de collecte des ordures ménagères après mise en place des containers semi-enterrés, posés par la Communauté de Communes.
1er point de collecte à compter de la fin de l'année : parking salle communale, stade des Fins, Fruitière du Marais, CCA, parking de la Poste et la Grangette.
- Après étude de trois devis, accepte d'attribuer les travaux suivants :
 - Réseaux d'eaux pluviales à Crédoz : Ent. Décarroux TP : 8 840,00 €.
 - Réhabilitation du foncier après démolition des courts de tennis (terre végétale en option pour 7 500 €) : Ent. Décarroux TP : 15 025 € HT.
 - Peinture au bureau d'accueil du secrétariat de la mairie : Ent. Faivre Peinture : 4 811,16 € HT.
 - Travaux de menuiseries extérieures à la maternelle : Ent. Faivre Peinture : 3 049,28 € HT.
 - Nettoyage annuel des vitres dans les bâtiments des écoles, de la salle communale et mairie : Ent. ASD Nettoyage : 2 610 € HT.
- Prend connaissance du montant du FPIC (Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales) d'un montant de 26 849 €. Le budget primitif 2015 prévoyant un montant de 24 000 €, le crédit ouvert étant insuffisant, il y a lieu d'effectuer les virements suivants :
 - Fonctionnement - Dépenses :
 - ⇒ FPIC (cpte 73925) : augmentation des crédits pour 2 849 €.
 - ⇒ Dépenses imprévues (chapitre 022) : diminution des crédits pour 2 849 €.
- Valide le Projet Educatif lié à l'accueil du périscolaire et de loisirs suite à la municipalisation de ces activités ainsi que les tarifs (tarifs indiqués en page 4).
- Décide que le prestataire pour les repas du centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) sera la société Leztroy Restauration.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 14 septembre 2015 à 19h30.

SÉANCE DU 14.09.2015

Le Conseil Municipal :

- Remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la fête de la batteuse et qui se dévouent dans les associations de Pers-Jussy.
- Approuve le PV du Conseil Municipal du 30/07/2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'assistance avec le Cabinet EFU, expert en urbanisme, de manière à assurer une veille juridique permanente.
- Vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 600 € en faveur de l'association « Le Re'Pers » ; les crédits ouverts au budget 2015 étant insuffisants, il y a lieu d'effectuer les virements suivants :
 - ⇒ dépenses imprévues (chapitre 022) : -1 000 €.
 - ⇒ subventions de fonctionnement aux associations (cpte 6574) : + 1 000 €.
- Ecoute Madame Isabelle Roguet, adjointe au scolaire, qui fait un point de situation sur la rentrée et précise que 336 élèves sont scolarisés au Chef-Lieu et 13 élèves à l'école des Roguet ; 218 enfants sont inscrits aux temps d'ateliers périscolaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Arve & Salève pour favoriser une commande groupée de containers semi-enterrés.
- Dans le cadre du nouveau système d'enregistrement des demandes de logements sociaux à compter du 1^{er} janvier 2016, décide que la commune soit service enregistreur et mandate PLS ADIL 74 pour la gestion des dossiers.
- Accepte la proposition du Cabinet Nicot qui sera chargé de l'élaboration des annexes sanitaires à joindre au dossier de révision du PLU.
- Approuve le rapport annuel 2014 du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe présenté par Monsieur Michel Critin, délégué au Syndicat.
- Décide de créer une sous régie de recettes pour encaissements des produits du service garderie périscolaire et centre de loisirs.
- Dans le cadre de recrutement de jeunes étudiants sous forme de contrats engagement éducatif et pour assurer les périodes de vacances au centre de loisirs dans de bonnes conditions, décide des taux journaliers appliqués pour ces contrats.
- Accepte le devis de MC Espaces Verts d'un montant de 1 002,40 € HT pour la pose de poteaux de protection de la clôture de la mini-crèche.
- Ecoute Monsieur Denis Dupanloup, adjoint aux bâtiments, qui fait un compte-rendu des travaux exécutés durant l'été à savoir :
 - ⇒ travaux de peinture à la maternelle (couloir, tisanerie & menuiseries extérieures) ;
 - ⇒ peinture du bureau d'accueil mairie ;
 - ⇒ mur devant la mairie ;
 - ⇒ dalle dans la petite chapelle de l'église ;
 - ⇒ entretien des carreaux des bâtiments communaux ;
 - ⇒ travaux d'entretien paysager aux alentours des écoles.
- Ecoute Monsieur Patrice Domp martin qui précise qu'un nouvel emplacement a été aménagé route de Lasnelaz à Chevrier pour que les enfants attendent le bus en toute sécurité.
- Ecoute Madame Sylvie Rosset, adjointe au CCAS, qui fait part des différentes manifestations programmées à savoir :
 - ⇒ 05/10/15 - reprise de l'atelier double-clic (cours informatique) ;
 - ⇒ 16/10/15 - soirée jeux de société à la salle communale pour toutes les familles ;
 - ⇒ dernier week-end de novembre collecte de la banque alimentaire : toutes les associations communales seront sollicitées pour participer ;
 - ⇒ 03/04/16 : repas des aînés de la commune ;
 - ⇒ 16/04/16 : ½ journée nettoyage de la commune.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 24 septembre 2015 à 19h30.

SÉANCE DU 24.09.2015

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 14/09/2015.
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la réunion avec l'association « Le Re'Pers », Familles Rurales, la représentante de la CAF, décide d'attendre la régularisation administrative de cette association avant de prendre une décision concernant une aide sous forme de subvention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec toutes les associations qui occupent de façon régulière les bâtiments communaux.
- Décide de confier le traitement des plantes invasives, repérées sur la commune, à l'association « Les Brigades Vertes du Genevois » ; il y aura lieu de signer une convention avec cette dernière et avec tous les propriétaires concernés.

SÉANCE DU 24.09.2015 (suite)

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architecture Sonnerat pour la restauration de l'ancienne salle paroissiale.
- Ecoute Monsieur Denis Dupanloup, adjoint aux bâtiments, qui précise que suite aux intempéries du 13 août dernier, un expert de notre assurance est venu constater les différents dommages.
- Ecoute Monsieur Patrice Dompmartin, adjoint à la voirie, qui fait un état des travaux d'entretien et d'aménagements courants de la voirie et qui précise qu'un projet de sécurisation de la route de

Loisings, voie communale n° 102, est en cours d'étude.

- Dans le cadre de la fermeture du passage à niveau des Vuardes et après délibération, autorise la SNCF à lancer une enquête publique de commodo et incommodo. Le projet d'une autre desserte étant arrêté, une réunion publique aura lieu prochainement pour informer les utilisateurs de ce chemin.
- Décide de mettre en vente trois terrains viabilisés situés au hameau de Crédoz.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 29 octobre 2015 à 19h30.

Service Enfance-Jeunesse de Pers-Jussy - Tarifs Année 2015/2016

Droit d'inscription :

15 € par enfant pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs.

ACCUEIL DE LOISIRS

Les mercredis par enfant

Quotient familial	<500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2200	>2201
Après-midi dès 11h30 repas et goûter inclus	10 €	13 €	16 €	18,50 €	20,50 €
Après-midi dès 13h30 goûter inclus	6 €	8 €	10 €	12 €	14 €

Les vacances scolaires par enfant

Quotient familial	<500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2200	>2201
Journée commune / hors commune	12 €	16 €	21 €	26 €	30 €
	18 €	22 €	27 €	32 €	36 €
Semaine commune / hors commune	48 €	64 €	90 €	108 €	126 €
	72 €	90 €	116 €	136 €	160 €

ACCUEIL PERSICOLAIRE (garderie) du matin et du soir par enfant

Quotient familial	<500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2200	>2201
Matin (de 7h à 8h20)	2,10 €	2,30 €	2,50 €	2,60 €	2,80 €
De 16h30 à 17h30 + goûter	2,10 €	2,30 €	2,50 €	2,60 €	2,80 €
De 16h30 à 18h30 + goûter	3,30 €	3,60 €	4 €	4,20 €	4,50 €

HABITER MIEUX AVEC L'ANAH

Une aide financière pour améliorer votre logement et réduire vos consommations d'énergie

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous l'occupez à titre de résidence principale ? Votre logement a plus de 15 ans ?

Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants ?

<i>Nombre de personnes composant le ménage</i>	<i>Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence - avis d'imposition 2014) Revenus très modestes</i>
1	14 300 €
2	20 913 €
3	25 152 €
4	29 384 €
5	33 633 €
par personne supplémentaire	4 239 €

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ? Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- ⇒ d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 50 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
- ⇒ d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » de 2 000 € ;
- ⇒ d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

**Pour plus d'information, vous pouvez contacter
la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie
tél : 04.50.33.79.60 / mël : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr**



Le Cancer du Sein, Parlons- en !

Notre commune participera à la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein « **Octobre rose** ».

Le dépistage du Cancer du sein n'est pas synonyme de maladie... Il permet d'améliorer les chances de guérison. Mise en place par le ministère de la Santé, cette campagne a pour but principal d'informer et d'inciter toutes les femmes à avoir les bons réflexes en termes de dépistage précoce du cancer du sein.

Tous les deux ans, les femmes de plus de 50 ans, reçoivent une invitation personnalisée pour bénéficier d'une mammographie.

Le dépistage du cancer du sein, parlons-en aux femmes que nous aimons ! Soyons tous solidaires.

MSA : Appel à projets

Vous êtes un groupe de trois jeunes au minimum, âgés de 13 à 22 ans. Vous êtes assurés à la MSA ou vous vivez en milieu rural.

Vous voulez vous engager dans une action qui vous tient à cœur. Vous souhaitez faire bouger les choses autour de vous et voir votre projet se réaliser.

Alors participez à l'appel à projets MSA « Mieux vivre en milieu rural » et devenez acteurs de votre territoire !

Ce concours peut vous permettre de remporter une bourse pour concrétiser ce projet.

Renseignements :

MSA : 04.79.62.87.40 - www.msaalpesdunord.fr

Date limite de dépôt de candidature : 27/11/2015

DATES A RETENIR

La Persjussienne
11 octobre
départ
parking des Fins

Amis PJ : 24 octobre
soirée châtaignes
salle communale
expo 20 ans au CCA

Comité des Fêtes
6 novembre
AG
CCA

Club des Saveurs
7 novembre
soirée
salle communale

Ski-Club
13 novembre
AG
CCA

Ecole de Musique
14 novembre
concert
salle communale

Pers-Jussy Vélo
20 novembre
AG
CCA

APE
28 et 29 novembre
loto
salle communale

Cantine
5 et 6 décembre
marché de Noël
salle communale

Pixel d'Argent
5 et 6 décembre
expo photo
salle communale

Toute la population de la commune
de Pers-Jussy est invitée à la
cérémonie du 11 novembre au
Monument aux Morts à 9 heures



BIBLIOTHÈQUE

Vendredi 9 octobre à 20 heures
Assemblée Générale à la Bibliothèque.

Samedi 10 octobre à 9h30
« Lecture-rencontre » à la bibliothèque. Echanges
autour du livre de Anne ICART « Ce que je peux te
dire d'elles ».

Samedi 12 décembre à 10 heures au CCA
Conte de Noël pour enfants par la fée Elaera :
« Gourmandises de Noël ». A partir de 3 ans. Les
enfants doivent être accompagnés des parents.
Entrée libre.



Spectacle chantant « bioTONYque »

samedi 21 novembre 2015 à 20h30
salle communale de Pers-Jussy
par le groupe vocal « Faits-Divers »
entrée libre - sortie à votre bon cœur

UNION SPORTIVE DE PERS-JUSSY

Chers Perjussiens,

En 2016, l'US de Pers-Jussy fêtera ses 50 ans. Nous
souhaiterions créer une exposition photo avec des
souvenirs d'hier et d'aujourd'hui. Si vous avez des
trésors à nous faire parvenir, vous pouvez les dépo-
ser les samedis ou les dimanches à la buvette du
Stade des Fins.

Merci. Sportivement, le Club.



L'équipe du Centre Communal d'Action Sociale de Pers-Jussy vous propose

le vendredi 16 octobre
dès 19h30 à la salle communale

« Et si on jouait ? »

Soirée jeux de société : Cartes, Scrabble, Monopoly,
Echecs, Tarots, Dames, Dominos, Jeux en bois...

Apportez vos jeux et venez nous rejoindre !

Ouvert à tous - Entrée libre



les 27 et 28 novembre

des bénévoles de Pers-Jussy s'engagent au
côté du CCAS pour la Banque Alimentaire.

Nous avons besoin de bénévoles pour assurer des
permanences à l'entrée du magasin CASINO à Pers-
Jussy.

Grâce aux bénévoles, près de 1200 t. d'aliments
sont distribués chaque hiver à plus de 14 000 per-
sonnes dans le besoin en Haute-Savoie.

Parlez-en autour de vous !

Pour vous inscrire : 06.26.33.70.27 - 04.50.94.46.77